

Tribunal Fédéral



Chambre: I
Date et lieu: Jeudi, **13/08/2015** au siège de la FLF à Mondercange
Président: Nico EWERT
Membres: John LAROSCH, Léon KETTEL, Georges HOFFMANN, Aly ZOENEN
Juriste: -
Excusés: -
Com. Contrôle: -
Admin. FLF: Felix MEYER

BASTENDORF FC 47

CARTON JAUNE

Marchal Pierre - 563426 (4), Elcheroth Jo - 563981 (4), Alves Tavares Nilton De Jesus - 570452 (1), Zeien Yannick - 573650 (3), Oliveira Cacao Daniel - 577814 (2)

BISSEN ATERT

CARTON JAUNE

Goncalves Da Silva Nelson - 564978 (4), Fernandes Pereira Dylan - 571670 (4), Lopes Do Rosario Mirco Carlos - 590306 (6)

CARTON ROUGE

CAMPOS PEREIRA FLAVIO ANDRE - 577980, article §98/2#4 (tentative de voie de fait), 3 journées off, *provoqué, récidive*, €50, Date des faits: 10/12/2017

BOEVANGE-ATTERT US

CARTON JAUNE

Costa Pereira Vitor Hugo - 56895 (1), Morina Leonard - 576305 (3)

CARTON JAUNE/ROUGE

SILVA FERNANDES NUNO MIGUEL - 582286, €5, Date des faits: 10/12/2017

CARTON ROUGE

PETTINGER YANNICK - 572502, article §98/2#1 (jeu interdit), 1 journée off, €10, Date des faits: 10/12/2017

COLMARBERG AS

CARTON JAUNE

Goncalves Marques Pedro Filipe - 563608 (3)

DUDELANGE F91

PEINES ADMINISTRATIVES

Dudelange F91, article §100 (Comportement antisportif d'une équipe), €100, Date des faits: 09/12/2017
Le club F91 Dudelange est prié de régler les dégâts jusqu'au 15 février 2018.

ELL SC

CARTON JAUNE

Thunus Alain Edmond Edgar - 17079 (2), Cardoso Oliveira Filipe - 18892 (3), Brosius Thierry - 55555 (2), Lecomte Guillaume - 563685 (4)

CARTON JAUNE/ROUGE

JUSTEN JERÔME - 567010, €5, Date des faits: 10/12/2017

ESCH-ALZETTE CS FOLA

CARTON JAUNE

Gameiro Dos Santos Nelson - 582584 (3), Da Silva Robalo Julien - 590936 (1), Ramdedovic Irwin - 592653 (3)

ETTELBRUCK ETZELLA

CARTON JAUNE

Da Cruz Santos Flavio - 584568 (3)

HAMM RM BENFICA

CARTON JAUNE

Bah Mamadou Cellou - 82455 (2), Veselcic Marko - 588653 (1)

KAYL-TÉTANGE UNION 05

CARTON JAUNE

Skrijelj Ajman - 79924 (3), Ramcilovic Eldin - 80811 (2), Kozar Amar - 584391 (4), Correira Santos Diogo Daniel - 589323 (3)

LORENTZWEILER FC

CARTON JAUNE

Simoes Rodrigues Marco - 52901 (3)

MERL-BELAIR RED STAR

CARTON ROUGE

CARNEIRO ASCENCAO LUIS ANDRE - 592955, article \$98/2#5 (voie de fait), 4 journées off, (2 sursis), LALUX Indoor, *après publication au BIO.*, €80, Date des faits: 10/12/2017

MERTZIG SPORTING

CARTON JAUNE

Gasper Ben - 572668 (4)

MUNSBACH FC

CARTON JAUNE

Fortes Oliveira Antonio Natalino - 575271 (2), Pires Dias Michel - 576622 (2), Duwe Olivier - 577269 (4), Fischbach Pit - 578723 (3)

NIEDERKORN PROGRÈS

CARTON JAUNE

Mutsch Mario - 86312 (3)

NOMMERN FC

PEINES ADMINISTRATIVES

Nommern FC, article §105#5 (une équipe ne se présente pas du tout ou avec plus de 10 minutes de retard), €20, MIN 3,1, Date des faits: 05/12/2017

REISDORF US

CARTON JAUNE

Izberovic Fatmir - 562664 (5), Weidert Christophe - 576744 (3)

RODANGE 91 FC

CARTON JAUNE

Dog Samuel - 78686 (2), Planel Jean-Baptiste - 591562 (3)

RUMELANGE US

PEINES ADMINISTRATIVES

Rumelange US, article §100 (Comportement antisportif d'une équipe), €100, Date des faits: 09/12/2017

Le club US Rumelange est prié de régler les dégâts jusqu'au 15 février 2018.

WEILER-LA-TOUR YELLOW BOYS

CARTON ROUGE

HODZIC KENAN - 595549, article §98/2#5 (voie de fait), 4 journées off, (2 sursis), LALUX Indoor, *après publication au BIO.*, €80, Date des faits: 10/12/2017

WORMELDANGE KOEPPCHEN

CARTON JAUNE

Trouet Caroline - 86390 (1)

➤ Futsal

NORDSTAD FC

CARTON JAUNE

Teixeira Lopes Kevin - 77201 (4)

CARTON JAUNE/ROUGE

FIGUEIRA MARTINS ANDRE - 76120, €5, Date des faits: 10/12/2017

CARTON ROUGE

DA SILVA COLACO TIAGO - 76147, article §98/3#2 (critique), 2 journées off, (1 sursis), €30, Date des faits: 10/12/2017

➤ Divers

Sporting Mertzig – US Boevange-Attert (Seniors Division 1 Série 1, 06/12/2017)

PEINES ADMINISTRATIVES

Boevange-Attert US, article §105#1 (une équipe dispute un match avec un joueur non qualifié), €89,5, Le résultat reste 4-1 en faveur du Sporting Mertzig. Le forfait ne compte pas pour le retrait du championnat.

Blo-Wäiss Medernach – SC Ell (Coupe des Seniors Réserves – 1/8 de Finale, 01/12/2017)

Art. 11/dernier alinéa (Règlement de jeu)

Le Tribunal Fédéral décide que le match sera rejoué.

Progrès Niederkorn

Art. 36

Le club Progrès Niederkorn est prié de régler les indemnités des transferts. Le 5 janvier est le dernier délai pour les paiements.

Tribunal Fédéral



Chambre:	II
Date et lieu:	Jeudi, 14/12/2017 au siège de la FLF à Mondercange
Président:	John LAROSCH
Membres:	Romain BACK, Nico EWERT, Léon KETTEL, Georges HOFFMANN
Juriste:	-
Excusés:	Robert NILLES, Albert WILTGEN, Alain MAJERUS
Com. Contrôle:	Jean WEITEN
Admin. FLF:	Felix MEYER

Affaire Ent. Differdange/Luna – CS Fola Esch-Alzette (Juniors Classe 1 Tour 1, 07/10/2017)

Après avoir entendu les témoignages des différentes parties convoquées, après avoir consulté tous les documents fournis par les parties et après avoir pris connaissance du réquisitoire du représentant de la Commission de Contrôle, le Tribunal Fédéral décide:

DIFFERDANGE FC 03

PEINES ADMINISTRATIVES

Differdange FC 03, article §107#4 (feuille de match incomplète), €10, récidive

Affaire Ent. Differdange/Luna – Racing FC Union Luxembourg (Juniors Classe 1 Tour 1, 14/11/2017)

Après avoir entendu les témoignages des différentes parties convoquées, après avoir consulté tous les documents fournis par les parties et après avoir pris connaissance du réquisitoire du représentant de la Commission de Contrôle, le Tribunal Fédéral décide:

DIFFERDANGE FC 03

Differdange FC 03, article §107#4 (feuille de match incomplète), €10, récidive

Affaire Résidence Walferdange – Ettelbruck II (Scolaires Classe 5 Série 1 Tour 1, 25/11/2017)

Après avoir entendu les témoignages des différentes parties convoquées, après avoir consulté tous les documents fournis par les parties et après avoir pris connaissance du réquisitoire du représentant de la Commission de Contrôle, le Tribunal Fédéral décide:

ETTELBRUCK ETZELLA

PEINES ADMINISTRATIVES

Ettelbruck Etzella, article §101/A#1 (comportement antisportif), €150, 101/A3

Affaire US Rumelange – FC Mamer 32 (Promotion Honneur, 15/10/2017)

Après avoir entendu les témoignages des différentes parties convoquées (le club US Rumelange était absent), après avoir consulté tous les documents fournis par les parties et après avoir pris connaissance du réquisitoire du représentant de la Commission de Contrôle, le Tribunal Fédéral décide:

RUMELANGE US

PEINES ADMINISTRATIVES

Rumelange US, article §101/A#6 (voie de fait), €750, 102/21, *en cas de récidive le terrain sera suspendu, Le match est validé. Une note sera transmise au CAF.*